



**REGIONE AUTÒNOMA  
DE SARDIGNA  
REGIONE AUTONOMA  
DELLA SARDEGNA**

# Procédure de vérification des dépenses et des recettes

**PROGRAMME IEV CTF MED 2014-2020**

**ANNEXE 4 : liste des constatations factuelles**



REGIONE AUTÒNOMA  
DE SARDIGNA  
REGIONE AUTONOMA  
DELLA SARDEGNA

<b>Codes des constatations</b>
<b>QUESTIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LE SYSTÈME DE GESTION ET DE CONTRÔLE (CES QUESTIONS NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT DES PROBLÈMES ET N'IMPLIQUENT PAS NÉCESSAIREMENT DES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES)</b>
1100 problèmes d'organisation (par exemple, confusion des fonctions, absence de contrôle interne, gestion inefficace des conflits d'intérêts, absence de système efficace pour éviter le double financement)
1200 problèmes d'activité : absence de procédures standard, absence habituelle de procédures concurrentielles (ouvertes), etc.
1300 problèmes de personnel (par exemple, insuffisance ou incompétence du personnel, intégrité douteuse des gestionnaires, absence de descriptions de poste et d'attribution de tâches formelles)
1400 violation du plan de communication et autres problèmes d'information et de visibilité
1500 refus d'audit
1600 questions juridiques : faillite, pots-de-vin et/ou corruption, fraude matérielle
1700 autres questions concernant le système de gestion et de contrôle
<b>QUESTIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LE PROJET (CES QUESTIONS SONT DES PROBLÈMES ET IMPLIQUENT GÉNÉRALEMENT DES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES)</b>
2100 Projet non mis en œuvre
2200 difformité des rapports avec le contrat de subvention, rapports inexacts ou incomplets
2300 problèmes d'information et de visibilité : absence, mauvaise utilisation, mauvaise conception ou espace insuffisant du drapeau européen, du logo du programme, des informations sur les financements européens, des panneaux d'affichage, des plaques commémoratives, des liens et des sites web, des modèles ou des clauses de non-responsabilité
2400 activité insuffisante sur la rive sud
2500 non respect d'autres règles contractuelles
2600 calcul erroné du taux de change
2700 compte bancaire non en € ou autres dispositions contractuelles sur les comptes non respectées, comptabilité confuse pour le projet
2800 notes de crédit effectives par les fournisseurs/prestataires



**ENI**  
**CBCMED**  
Cooperating across borders  
in the Mediterranean



Programme funded by the  
**EUROPEAN UNION**



**REGIONE AUTONOMA**  
**DE SARDIGNA**  
**REGIONE AUTONOMA**  
**DELLA SARDEGNA**

**QUESTIONS SPÉCIFIQUES CONCERNANT L'ÉLIGIBILITÉ DES ÉLÉMENTS DE COÛT UNIQUES DANS UN ENSEMBLE DE MESURES PROVISOIRES (CES QUESTIONS CONSTITUENT DES PROBLÈMES ET ONT DES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES)**

3100 constatations relatives à la réalité (dépenses réellement non encourues), telles que du personnel ou des biens non disponibles, des services non fournis, une preuve insuffisante de la participation à l'activité, etc.

3200 période d'inéligibilité

3300 budget en vigueur non respecté (1) (préciser si en taux unitaire, quantité ou total)

3400 dépenses inutiles ou lien avec le projet non démontré

3500 constatations relatives à des enregistrements, tels que le rapprochement entre les comptes budgétaires et la comptabilité ordinaire, incorrect ou impossible ou la violation des normes comptables nationales applicables

3600 dépenses injustifiées ou problèmes de matérialité : pièces justificatives manquantes ou non correspondantes et similaires (2)

3700 classification erronée des dépenses dans la rubrique

3800 constatations relatives à la décision d'embaucher (y compris du personnel), d'acheter, de louer ou de faire, y compris l'absence de motifs explicites, des motifs incohérents, des exigences inadéquates - veuillez préciser

3900 procédure de sélection incorrecte (3), telle qu'une procédure incorrecte, des erreurs dans la procédure de passation de marché, une règle d'origine non respectée, une règle de nationalité non respectée

**AUTRES QUESTIONS SPÉCIFIQUES CONCERNANT DES POSTES DE COÛTS UNIQUES DANS UN ENSEMBLE DE MESURES PROVISOIRES (CES QUESTIONS CONSTITUENT DES PROBLÈMES ET ONT DES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES)**

4100 désaccord entre la valeur monétaire déclarée et les documents sous-jacents, y compris un taux de change erroné appliqué pour une dépense unique

4200 utilisation de la réserve sans autorisation préalable de l'AGC

4300 pourcentage erroné de frais administratifs

4400 contributions en nature

4500 inéligibilité type de dépenses, telles que dettes, postes déjà financés, pertes de change, TVA et autres taxes, achat d'immeubles, amendes, etc.

4600 constatations relatives à la gestion des contrats, y compris les règles techniques non respectées et la sous-traitance non éligible

4700 intérêts, revenus et autres revenus non déclarés ou déclarés de manière incorrecte

4800 autres questions concernant les lignes budgétaires uniques

